

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **A. Salem Investment S.A., Genève**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA, Genève
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 18.06.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **06.10.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A., Quai Général-Guisan 4, 1204 Genève
7.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8.

Remarques: Les actifs et les passifs de A. Salem Investment S.A., à Genève sont repris par Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA, à Genève, par voie de fusion universelle et sans liquidation, conformément à l'article 748 CO. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de procéder à la réunion anticipée des biens des deux sociétés et de requérir la radiation anticipée conformément aux articles 748 ch. 6 et 745 al. 3 CO.

Martin Habs et Antoine Perrin; Etude de Notaires
1002 Lausanne

(01154634)